

Les usages et la navigation au lac Quenouille

Réglementation fédérale en vigueur - rappel

Au lac Quenouille, la vitesse maximale autorisée est de :

5 km/h à 200 pieds (60 mètres) de la rive*

*la restriction ne s'applique pas aux bâtiments qui s'éloignent perpendiculairement de la rive et qui tirent un skieur

10 km/h dans la Baie du P'tit Bonheur

55 km/h dans les autres parties du lac

Se référer au document « Lois et règlements sur la navigation » pour plus de détails sur la réglementation fédérale et provinciale en vigueur de façon générale sur les lacs du Québec.

Code d'éthique

Le code d'éthique est complémentaire aux lois et aux règlements en vigueur.

Pratiques de mises à l'eau

Ne pas laisser d'embarcations à moteur de l'extérieur descendre au lac via des accès privés riverains (à l'exception des locataires de résidences riveraines, qui sont dûment informés du code d'éthique qui prévaut sur le lac).

Effectuer l'inspection visuelle de toutes les embarcations (bateau, canot, kayak, etc.), de la remorque et du matériel (ancres, bouées, matériel de plongée ou de pêche, etc.) avant leur mise à l'eau et à la sortie du lac. Enlever tous les fragments de plantes ou autres items qui s'y trouvent. Vidanger l'eau des moteurs loin du lac.

Zones

Ne pas naviguer dans les zones où le myriophylle à épi est présent, plus particulièrement dans la baie Charron ou dans les autres zones fortement colonisées, s'il y a lieu. **Respecter la signalisation (bouées) à cet effet.** Les riverains de la baie Charron peuvent accéder au lac, tout en prenant le plus de précaution possible.

Éteindre son moteur dans les zones moins profondes que 1 mètre (voir la carte ci-jointe), excepté pour sortir son embarcation perpendiculairement vers le large et seulement dans le cas où il ne peut être propulsé manuellement.

Éviter de mettre les quais flottants et les radeaux dans la zone de 55 km/h et les enlever s'il y a lieu.

Éviter de naviguer à proximité de la frayère d'éperlan arc-en-ciel localisée dans la baie Desjardins (et des autres frayères, s'il y a lieu).

Pratiques de navigation

Ne pas naviguer en cercle. La navigation en cercle produit des vagues importantes, qui peuvent remettre en suspension les sédiments du fond, en plus d'éroder les berges.

Générer le moins de vague possible. Porter une attention particulière lors des virages, et privilégier la vitesse d'embrayage notamment lors de la récupération d'un skieur ou d'un planchiste et pour changer la direction du bateau.

Minimiser l'utilisation de ballasts ou de tout autre équipement générant de fortes vagues dans les zones peu profondes et près des rives.

Horaire d'utilisation

Réduire le bruit avant 8h le matin, plus précisément :

- Réduire toutes les activités faisant du bruit.
- Circuler à une vitesse maximale de 10 km/h sur le lac.

Bruit

Réduire le volume de la musique sur les bateaux afin de respecter la quiétude des résidents riverains, tout particulièrement à moins de 200 pieds (60 mètres) des rives.

L'utilisation d'un **système de son à volume élevé** est déconseillé en tout temps.

Nombre d'embarcations

Il est suggéré que tout propriétaire résidentiel riverain possède un **maximum de deux embarcations motorisées par résidence.**

Type de moteur

Privilégier l'utilisation de moteurs à quatre temps et de moteurs électriques au lieu de moteurs à deux temps plus polluants, ainsi que lors de l'achat ou du remplacement d'un moteur.

Communication du code d'éthique et de la réglementation fédérale

Informers les **visiteurs et les locataires saisonniers** de la réglementation, du code d'éthique en vigueur et des bonnes pratiques nautiques à adopter.

Demander aux propriétaires de chalets en **location** d'afficher le code d'éthique ou de le joindre aux instructions concernant l'utilisation du chalet.



Navigation and uses on Quenouille lake

Federal regulation – Speeds limits (reminder)

5 km/h if 200 feet (60 meters) from shore*

*except for boat leaving perpendicularly from the shore

10 km/h in the P'tit Bonheur Bay

55 km/h in all other areas of the lake

Refer to the second section of this document for a detail of the regulations applicable.

Code of Ethics

This code of ethics is complementary to laws and regulations in effect.

Boating practices

Generate the least possible waves. Pay particular attention when turning, and favor deceleration, especially during the recovery of a skier or wake boarder and to change the direction of the boat.

Minimize the use of ballasts or other equipment generating strong waves in shallow areas and near shore.

Zones

Avoid traffic in areas where Eurasian milfoil is present, particularly in the bay Charron. Lakeside residents of the bay Charron can access the lake, taking the greatest possible precaution. Obey the signs (buoys) for this purpose.

Turn off the engine in areas that are less than 1 meter in depth (see attached map). Except to take ones boat away from shore in a perpendicular path and only in cases where it cannot be taken out manually.

Avoid placing floating docks and rafts in the 55 km/h zone and remove them if suitable.

Avoid circulating near the rainbow sky smelt spawning grounds located in the bay Desjardins (and other spawning grounds, if applicable).

Schedule of Use

Reduce noise before 8am, specifically:

- Reduce all noise making activities.
- Circulate at a maximum speed of 10 km/h on the lake.

Noise

Reduce the volume of the music on the boats to respect the tranquility of coastal residents, especially within 200 feet (60 meters) from the shore.

The use of a **sound system at high volume** is not recommended at any time.

Boat launching practices

Perform visual inspection of all crafts (boat, canoe, kayak, etc.), trailer and appropriate equipment (anchor, buoys, diving equipment or fishing, etc.). Inspect them before launching and upon exiting the lake. Remove all plants fragments and drain the engines' water far away from the lake.

Restrict access to the lake to motor boats from the outside (non residents) via private lakeside residents' property (with the exception of waterfront residences tenant's, which are duly informed of the lakes prevailing code of ethics).

Number of vessels

It is suggested that **any residential riparian owner has a maximum of two motorized boats per household.**

Engine Type

Favor the use of 4-stroke engines and electric motors instead of more polluting two stroke engines, to consider when purchasing or replacing a motor.

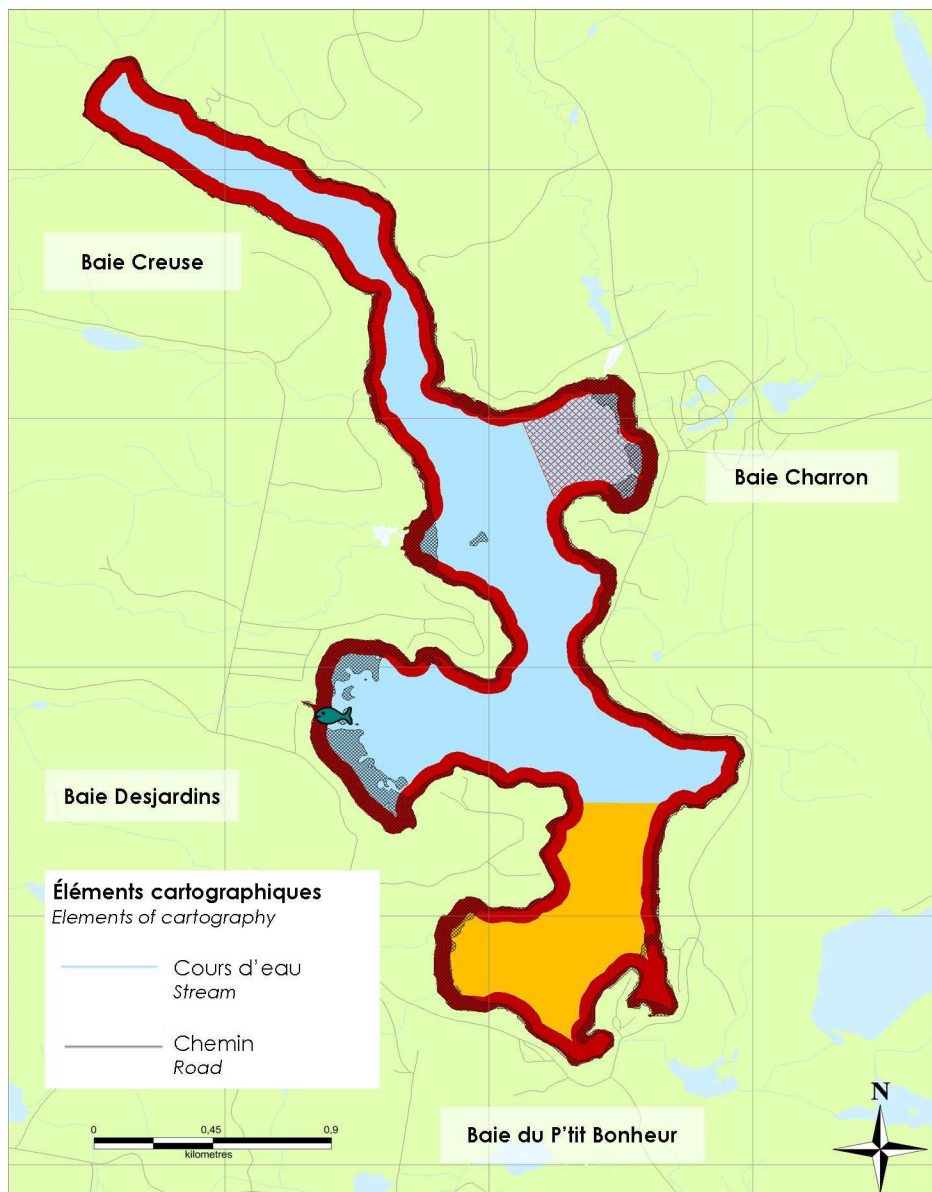
Communication of the code of ethics and federal regulations

Inform **visitors and seasonal tenants** about the regulations, code of ethics in force and to adopt good boating practices.

Ask **rental** cottage owners to display the code of ethics or to attach it to the instructions for the use of the cottage.

Lac Quenouille

Val-des-Lacs, Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts



Réglementation fédérale - Limites de vitesse

Federal regulation - Speed limits

-  **5 km/h à 200 pieds (60 mètres) de la rive***
5 km/h if 200 feet (60 meters) from shore
-  **10 km/h dans la Baie du P'tit Bonheur**
10 km/h in the P'tit Bonheur Bay
-  **55 km/h dans les autres parties du lac**
55 km/h in all other areas of the lake

*la restriction ne s'applique pas aux bâtiments qui s'éloignent perpendiculairement de la rive et qui tirent un skieur
*except for boat leaving perpendicularly from the shore

Se fier aux bouées pour la délimitation des zones sur le lac.
Use the buoys to navigate.

Carte produite par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, 2013

Source des données:

Laboratoire de Richard Carignan de l'Université de Montréal en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides et la municipalité de Val-des-Lacs, 2013

Code d'éthique

Code of Ethics

 **Ne pas circuler: zone de prolifération du myriophylle à épi**
Do not navigate: proliferation area of Eurasian Milfoil

 **Éteindre les moteurs: zone de moins d'un mètre de profondeur** - Turn off engine: in depths of water less than 1 meter

 **Ne pas circuler: frayère d'éperlan arc-en-ciel**
Do not circulate: Rainbow smelt spawning ground

